

CAP recours en notation du 7 septembre 2006 : Quand y en a pour deux, et bien... y en a que pour deux !

Ce jeudi 7 septembre s'est tenue la seconde CAP 2006 de recours en notation. Il y a quelques semaines, nous avions demandé que cette CAP soit la seule et unique : refusé ! Nous avons donc été contraints de siéger le 5 juillet pour faire un premier « dépoussiérage », dicit la direction, parmi les recours établis à cette date. (Dépoussiérage signifie balayer un maximum de dossiers). Ainsi, cette CAP eu pour effet non négligeable de dissuader ceux qui envisageaient de formuler un recours courant juillet.

Un seul agent demandeur d'un +0,02 avait obtenu satisfaction. Mais l'arrivée probable d'autres recours pour septembre (et il y en eut deux) obligea la direction à réexaminer ce dossier jeudi dernier afin de ne pas léser les « retardataires ».

Le 7 septembre, la Direction réaffirme que pour elle, et par conséquent pour la CAP, les recours à +0,06 (1) sont irrecevables, consignes de la DGCP obligent... Pour celles et ceux qui sont ou seront concernés, ils doivent, et ce bien avant la tenue de la CAP locale, établir un recours auprès de la CAP nationale. Et quand nous demandons au Président si ces agents-là feraient mieux de ne pas faire de recours, celui-ci répond : « Voilà, vous avez compris ! Ils peuvent faire des recours, mais sur autre chose que leur note ». Pour SUD Trésor, de tels propos sont le reflet de la considération que peut avoir notre belle administration pour ses agents (voir notre déclaration en encadré).

Le Syndicat SUD Trésor 25 tient tout d'abord à rappeler son hostilité à tout système d'évaluation-notation. La cohérence du nouveau système d'évaluation-notation est totalement rendue illusoire en fonction du contingentement du capital-mois. Cette marge de manœuvre restreinte conduit les agents à établir des recours en notation. En l'absence de réserve suffisante constituée par la Direction locale, ces recours sont d'avance voués à l'échec. SUD Trésor 25 dénonce donc l'inutilité de la tenue de cette CAP qui, de fait, bafoue le droit des agents à faire appel de leur notation.

Une telle situation conduit les élus SUD Trésor 25 à s'interroger sur l'intérêt de participer, à l'avenir, aux travaux de cette commission.

A l'ordre du jour de cette seconde CAP, nous examinons 3 demandes de réduction d'ancienneté d'un mois (+0,02). Mais comme la direction a constitué une réserve ridicule de 2 mois, elle va devoir, « la mort dans l'âme », écarter l'un des trois dossiers... L'incohérence de la parité administrative apparaît au grand jour puisque c'est l'agent méritant du 5 juillet qui se voit privé de sa réduction d'ancienneté ! L'arrivée récente dans son service sera un élément déterminant pour écarter cet agent. Quel désaveu pour une administration qui prétend encourager la mobilité des agents ! **Pour SUD Trésor, il est scandaleux que la mobilité constitue encore et toujours un handicap pour l'évolution de carrière des agents (notation, liste d'aptitude, etc.)**

Nous avons demandé au Président que les remarques relatives à la mobilité (ancienneté dans l'unité de travail) ne figurent plus dans les rapports des chefs de poste/service. Nous avons fait remarquer que chaque agent est évalué sur sa capacité à atteindre les objectifs fixés pour l'année écoulée, et non sur ses états de service des années précédentes. Si cela n'est pas l'esprit de cette maudite réforme, nous n'avons rien compris !

Vote : L'attribution de la réduction d'ancienneté pour les 2 premiers recours est approuvée par l'ensemble des membres de la CAP.

Pour le dossier écarté : Administration **6** pour, SUD **4** contre, FO **2** abstentions.

Concernant le calendrier des CAP de recours, le Président attribue à SUD la responsabilité de la tenue de la CAP le 5 juillet (mercredi + période de vacances d'été). Précisons que nous avons été initialement convoqués le 4, date d'une réunion de bureau SUD fixée depuis au moins deux semaines... Ajoutons que nous avons déjà été convoqués à un CTPL, le 8 juin dernier, jour de notre AG annuelle ! Un peu « tête en l'air » notre Direction, n'est ce pas... ?

Toujours sur le même sujet, et tout en avouant un retard initial d'environ 3 semaines par rapport à 2005 (C'est la faute à EDEN !), la parité administrative nous a suggéré que les vrais responsables de la tenue tardive des CAP étaient les agents qui, en usant voire en abusant de leurs droits, refusaient, dans un premier temps, de signer leur feuille de note. Puis ils attendaient l'envoi, en recommandé (avec AR) de leur dossier, repoussant ainsi de plusieurs semaines le délai de 2 mois pour établir un recours. Pour reprendre l'expression savoureuse de nos vis-à-vis : « Ce sont les agents qui ne signent pas tout de suite qui nous plombent... » Sud Trésor pense surtout que, pour ces agents, c'est une façon de montrer leur hostilité au système de notation-évaluation ou, plus généralement, à tout système de notation ! Nous suggérons de notre côté d'avancer le début de la campagne de notation de quelques semaines ou, mieux encore, d'y renoncer purement et simplement ! Quelle économie de temps et d'énergie !

Avant de refermer le dossier notation-évaluation, évoquons la petite question que pourrait poser un agent « encouragé » chaque année avec un +0,01. En trois ans, durée moyenne d'un échelon, il pourrait ainsi se retrouver avec une note supérieure à celle d'un collègue nanti d'un seul +0,02. Et c'est pourtant ce dernier qui bénéficierait d'un avancement accéléré... ?

La DGCP va certainement, après le -0,01 puis le +0,01, nous concocter une autre trouvaille pour 2007. Le +0,005 ? Le +0,0025 ? la note virtuelle ? le carton jaune ? Son imagination est sans borne !

Signalons enfin que, pour l'instant, cinq collègues déboutés (mais pas encore dégoûtés) en première instance formulent un recours auprès de la CAP nationale.

Nous passons ensuite à quelques questions diverses, obtenant d'ailleurs des réponses plutôt évasives...

- Nous avons évoqué les aménagements d'horaire (arrivée à 7h, sortie dès 15h) mis en place, à la TG, lors de la canicule de juillet dernier. Nous proposons que ce type d'horaire soit instauré dans tout le département, chaque année, du 1^{er} juillet au 31 août. Réponse : « Votre syndicat doit faire la demande directement auprès de la DGCP ». On doit aussi commander les ventilateurs et les bouteilles d'eau... ?
- Les autorisations d'absence, suite à la mise en place de la RTT, se réduisent, chaque année, comme peau de chagrin (exemple : mutation pour convenance personnelle, visite chez un médecin spécialiste). Nous demandons à la Direction de communiquer à l'ensemble des personnels la nouvelle réglementation en vigueur. Aucune information ne sera faite par la Direction sur le sujet. Motif : la réglementation, si elle était appliquée à la lettre, serait plus dure que ce qui se fait aujourd'hui... Certes, mais le problème est bien qu'aujourd'hui, il se fait tout et n'importe quoi... A défaut de note de service, il vous est conseillé d'aller voir sur Magellan... si vous avez le temps, bien entendu.
- Suite aux déclarations « effet d'annonce » de certains ministres, nous demandons si des consignes particulières ont été données pour le dossier du reversement de la PPE. « Aucune directive à ce jour ». Les chefs des postes spécialisés impôts et leurs agents vont devoir jouer fin... Comment recouvrer la PPE (unique consigne de la DGCP) indûment perçue alors que MM Villepin et Copé affirment que les chômeurs (donc ceux qui ne doivent plus toucher la PPE) seront dispensés du remboursement ! ? Un petit séjour derrière un guichet obligerait ces grands (ir)responsables à tourner 7 fois la langue dans leur bouche avant d'avancer la moindre proposition... !
- Nous demandons enfin au Président de nous faire un point rapide sur les Hôtels des Finances. Il est en effet désagréable de n'obtenir de rares informations que par des « échos » émanant de nos voisins des impôts (ex : prévision de travaux très important à Pontarlier)

Une information nous sera faite lors du prochain CTPL. Il nous a même semblé que le Président lui-même disposait de peu d'éléments, comme si les décisions importantes étaient prises par la seule DGI. Après tout, cela n'est peut-être qu'une impression mais nous en saurons sans doute plus dans quelques semaines...

- (1) : Sauf pour les agents dont les « bonifs » ne sont pas contingentées. Une collègue, Contrôleur 1^{ere} classe au 8^{eme} échelon, a ainsi obtenu un +0,06 important... en vue du prochain tableau d'avancement.